

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 15 NOVEMBRE 2021

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 15 novembre 2021, à 19 h, à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
Mme Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert

ABSENCES M. Billy Hovington

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2021-11-372

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 01. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;**
- 02. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 03. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 04. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, 19h;**
- 05. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 7 octobre 2021, 17h15;**

06. État de la situation financière au 31 octobre 2021 ;

07. Acceptation des comptes à payer - Octobre 2021 ;

08. Correspondance :

- a) Correspondance datée du 8 octobre 2021 M. Paul Langlois de la MRC de la HCN transmettant au MTQ la résolution 2021-09-294 relativement à la problématique de la rampe de mise à l'eau du lac Gobeil ;
- b) Correspondance datée du 18 octobre de monsieur David Bouchard du ministère des Transports de Baie-Comeau nous informant que la configuration actuelle de la rampe de mise à l'eau est le meilleur compromis pour obtenir un accès au lac et que le ministère demeure disponible pour discuter de l'ajout de marquage au sol, de balise, de panneaux de signalisation ou de tout autre élément qui pourrait être jugé pertinent ;
- c) Correspondance datée du 6 octobre 2021 de monsieur André Gilbert de l'entreprise Boisaco sensibilisant l'importance de procéder à des investissements sur le chemin du Moulin puisque celui-ci se détériore. Un plan d'investissement est demandé pour une période de 3 à 5 ans afin que ce chemin demeure en bon état. Une rencontre pourrait être planifiée avec Boisaco pour discuter du dossier ;
- d) Résolution numéro 2021-09-295 datée du 21 septembre 2021 de la MRC de la Haute-Côte-Nord informant que les municipalités seront remboursées à 100 % pour le montant investi pour la préparation de paniers cadeaux dans le cadre du 10^e congrès du village-relais qui a eu lieu à Forestville;
- e) Correspondance de monsieur François Bonnardel datée du 8 octobre 2021 nous informant qu'une aide financière au montant de 16 533 \$ nous a été accordée dans le cadre du programme de développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS);
- f) Correspondance du bulletin réseau village-relais;
- g) Correspondance de la Commission de toponymie nous informant que le nom du Chemin du Haut-du-Rocher a été officialisé;

09. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
- b) Représentation et activités des comités.

10. Administration générale :

- a) Renouvellement de la police d'assurance accident AIG 2022 pour les pompiers volontaires ;
- b) Proposition vœux des fêtes 2021 – Radio CHME ;
- c) Journal HCN – Vœux des fêtes 2021 ;
- d) Report de l'adoption des prévisions budgétaires 2022 ;
- e) Calendrier 2021 – Séances du conseil ;
- f) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 019 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021;
- g) Renouvellement de l'adhésion 2022 FQM ;
- h) Paiement des comptes de taxes municipales ;

- i) Modification aux résolutions numéro 2021-03-64 et 2021-03-67 ;

11. Transport

- a) Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;
- b) Offre de service pour surveillance de chantier travaux rue Savard ;
- c) Offre de services de Test-air ;
- d) Offre de services d'Englobe ;
- e) Offre de services pour la réalisation d'une description technique sur le lot 5 357 853 « Travaux rue Savard » ;
- f) Autorisation acquérir et une servitude réelle de passage pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une purge du réseau d'aqueduc ainsi que d'un ponceau de drainage ;
- g) Offre de services pour la réalisation d'un plan de levé du chemin du Rang Saint-Joseph ;

12. Hygiène du milieu :

- a) Dépôt du suivi du programme de compostage ;

13. Urbanisme :

- a) Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 701 420 ;

14. Tourisme :

- a) Dépôt du rapport de Lucie Roy, agente de promotion touristique – Maison du tourisme de Tadoussac – Saison 2021 ;
- b) Collection d'écussons avec Tourisme Côte-Nord ;
- c) Demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés en santé de la MRC de la Haute-Côte-Nord, projet d'aménagement de 2 bornes de vélo en libre-service ;

15. Culture et loisir :

- a) Changement tarification au centre récréatif et location de salle ;
- b) Demande de gratuité d'un espace – SEMO Côte-Nord, services externes de mains-d'œuvre ;
- c) Concours l'Étoile du Fjord 2021 ;
- d) Dépôt de projet Chasse aux lutins ;
- e) Dépôt rapport de l'Halloween ;
- f) Gratuité de la glace pour l'association du hockey mineur HCN ;
- g) Système de réfrigération Centre récréatif ;

16. Santé et bien-être :

- a) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2021 (20-07-2021) ;
- b) Dépôt rapport d'audit de l'office municipal d'habitation de Sacré-Cœur pour l'année 2020 ;

17. Incendie :

- a) Rapport des activités du mois d'octobre 2021 ;
- b) Entente sur l'utilisation et l'entretien du centre de formation en incendie de Tadoussac;
- c) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la Sécurité publique;

18. Embellissement : (Aucun point)

19. Demandes d'appui et de reconnaissance :

- a) Projet de réaménagement de l'aire de jeux au CPE ;

20. Demandes d'aide financière :

- a) Demande de la Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord ;

21. Affaires nouvelles :

- a) Mandat des élus ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

22. Période de questions

23. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2021-09-373

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, à 19 h, tenue à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2021-11-374

Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 7 octobre 2021

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, à 19 h 15, tenue à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2021-11-375

État de la situation financière au 31 octobre 2021

Dépôt de l'état de la situation financière au 31 octobre 2021, faisant état des revenus de 3 147 767 \$ et des dépenses de 2 402 481 \$ pour un surplus des activités financières avant affectations de 723 635 \$. Il est à noter que les taxes sont présentées à 100% et les dépenses représentent le réel, soit 10

mois sur 12 mois. Il est également à noter des sommes engagées de 15 565,29\$.

RÉSOLUTION 2021-11-376

Acceptation des comptes à payer – octobre 2021

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 15 novembre 2021 totalisant **483 939,83 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 158 749,94 \$
Paiement par dépôt automatique 278 476,94 \$
Paiement par prélèvement automatique 45 895,95 \$
Paiement payé d'avance 817,00 \$

Correspondance (*liste jointe*) ;

- a) Correspondance datée du 8 octobre 2021 M. Paul Langlois de la MRC de la HCN transmettant au MTQ la résolution 2021-09-294 relativement à la problématique de la rampe de mise à l'eau du lac Gobeil ;
- b) Correspondance datée du 18 octobre de monsieur David Bouchard du ministère des Transports de Baie-Comeau nous informant que la configuration actuelle de la rampe de mise à l'eau est le meilleur compromis pour obtenir un accès au lac et que le ministère demeure disponible pour discuter de l'ajout de marquage au sol, de balise, de panneaux de signalisation ou de tout autre élément qui pourrait être jugé pertinent ;
- c) Correspondance datée du 6 octobre 2021 de monsieur André Gilbert de l'entreprise Boisaco sensibilisant l'importance de procéder à des investissements sur le chemin du Moulin puisque celui-ci se détériore. Un plan d'investissement est demandé pour une période de 3 à 5 ans afin que ce chemin demeure en bon état. Une rencontre pourrait être planifiée avec Boisaco pour discuter du dossier ;
- d) Résolution numéro 2021-09-295 datée du 21 septembre 2021 de la MRC de la Haute-Côte-Nord informant que les municipalités seront remboursées à 100 % pour le montant investi pour la préparation de paniers cadeaux dans le cadre du 10^e congrès du village-relais qui a eu lieu à Forestville;
- e) Correspondance de monsieur François Bonnardel datée du 8 octobre 2021 nous informant qu'une aide financière au montant de 16 533 \$ nous a été accordée dans le cadre du programme de développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS);
- f) Correspondance du bulletin réseau village-relais;
- g) Correspondance de la Commission de toponymie nous informant que le nom du Chemin du Haut-du-Rocher a été officialisé;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- c) MRC de La Haute-Côte-Nord;

d) Représentation et activités des comités.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2021-11-377

Renouvellement de la police d'assurance accident pour les pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance accident pour les pompiers volontaires vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renouveler cette police d'assurance afin de protéger nos pompiers;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur nous offre cette année un renouvellement automatique et que la prime d'assurance serait identique au terme expirant, soit 1 000 \$ + taxe du Québec (9%) = 1 090 \$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le renouvellement automatique et la prime d'assurance accident pour les pompiers volontaires pour l'année 2022 pour un montant de 1 090 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2022.

RÉSOLUTION 2021-11-378

Proposition vœux des fêtes 2021 – Radio CHME

CONSIDÉRANT la proposition de la Radio CHME pour la diffusion de vœux pour les fêtes 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale et faire l'achat de 15 vœux de 30 secondes au montant de 155,00\$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 15 vœux de 30 secondes au montant de 178,21\$ taxes incluses, à la Radio CHME : le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-379

Journal HCN – Vœux des fêtes 2021

CONSIDÉRANT la proposition datée du 8 novembre dernier, de M^{me} Joanne Tremblay du Journal Haute-Côte-Nord, pour la parution de vœux des fêtes 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'un quart (1/4) de page pour la parution de nos vœux pour la fête de Noël dans le Journal HCN

(incluant les frais web), au montant de 287,44\$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-380

Report de l'adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il ne peut adopter les prévisions budgétaires 2022 dans le délai imparti du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954, paragraphe 3, alinéa 2 du Code municipal du Québec, le conseil fixe la date à laquelle le budget devra être adopté de façon à respecter l'obligation prévue au premier alinéa de l'article 956 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que se tiendra une séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2022, le jeudi 27 janvier 2022, à 19 h.

RÉSOLUTION 2021-11-381

Calendrier 2022 – Séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h :

17 janvier 2022	11 juillet 2022
14 février 2022	22 août 2022
14 mars 2022	12 septembre 2022
11 avril 2022	11 octobre 2022
9 mai 2022	14 novembre 2022
13 juin 2022	12 décembre 2022

RÉSOLUTION 2021-11-382

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 019 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 019 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
397	295 800 \$
519	1 198 700 \$
519	524 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 519, la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie, appuyé par ^{Mme} Nada Deschênes **et résolu unanimement.**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT
11 RUE SIROIS
LES ESCOUMINS, QC
G0T 1K0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sacré-Coeur, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 519 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 2021-11-383

Renouvellement de l'adhésion 2022 FQM

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2022 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 2 094,92 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

RÉSOLUTION 2021-11-384

Paiement des comptes de taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 577 « Règlement aux fins de remplacer le règlement numéro 561 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2020 » prévoit que les arrérages sur les taxes prescrites au règlement porteront intérêt à compter de leur exigibilité selon les modalités prévues au taux de 14%;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 589 « Règlement aux fins de remplacer le règlement numéro 577 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2021 » prévoit que les arrérages sur les taxes prescrites au règlement porteront intérêt à compter de leur exigibilité selon les modalités prévues au taux de 14%;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le taux d'intérêt est de 5 % par an ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE la reprise économique semble reprendre suite aux circonstances exceptionnelles de la COVID-19, la municipalité désire remettre le taux d'intérêt aux taux régulier de 14%;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance, etc. exigibles et impayés à ce jour, soit de 14 % par an, et ce, à compter du 16 novembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-385

Modification aux résolutions 2021-03-64 et 2021-03-67

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-03-64 (Gestion documentaire) doit être modifiée afin d'approprier la dépense au surplus non affecté;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-03-67 (Achat de mâts de drapeaux) doit être modifiée afin d'approprier la dépense au surplus non affecté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la modification aux résolutions 2021-03-64 et 2021-03-67 aux fins d'approprier les dépenses au surplus non affecté.

Transport

RÉSOLUTION 2021-11-386

Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sacré-Coeur autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

QUE monsieur Jeannot Lepage, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

RÉSOLUTION 2021-11-387

Offre de services pour surveillance de chantier travaux rue Savard

CONSIDÉRANT des travaux de réparation de la route sont réalisés sur la rue Savard;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Stantec nous propose leur service pour procéder à la surveillance partielle des travaux sur la rue Savard pour un montant d'environ 7 200,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Stantec pour procéder à la surveillance partielle des travaux de réparation de la chaussée de la rue Savard pour un montant d'environ 8 278,20 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le règlement emprunt 595.

RÉSOLUTION 2021-11-388

Offre de services de Test-air

CONSIDÉRANT des travaux de branchement au réseau d'aqueduc sont requis sur la rue Savard;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Test-air nous propose leur service pour procéder aux tests d'étanchéités, de pression et de désinfection d'une conduite de quatre pouces sur la rue Savard pour un montant de 2 076,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Test-air pour procéder aux tests d'étanchéités, de pression et de désinfection d'une conduite de quatre pouces sur la rue Savard pour un montant de 2 386,88 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le règlement emprunt 595.

RÉSOLUTION 2021-11-389

Offre de services d'Englobe

CONSIDÉRANT des travaux de réparation de route sont requis sur la rue Savard et que les services d'un laboratoire sont requis;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Englobe nous offre leur service pour le contrôle des sols, matériaux et enrobé bitumineux pour un montant d'environ 9 576,50 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de l'entreprise Englobe nous offre leur service pour le contrôle des sols, matériaux et enrobé bitumineux pour un montant d'environ 11 010,58 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement emprunt 595.

RÉSOLUTION 2021-11-390

Offre de services pour la réalisation d'une description technique sur le lot 5 357 853 « Travaux rue Savard »

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la route sont réalisés sur la rue Savard;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur Chiasson Thomas Tremblay nous propose leur service pour procéder à la description technique d'une partie du lot 5 357 853 en vue d'obtenir une servitude perpétuelle au montant de 600 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Chiasson Thomas Tremblay pour procéder à la description technique d'une partie du lot 5 357 853 sur la rue Savard pour un montant de 689,85 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le règlement emprunt 595.

RÉSOLUTION 2021-11-391

Autorisation acquérir une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une purge du réseau d'aqueduc ainsi que d'un ponceau de drainage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur doit procéder à des travaux de drainage de la chaussée et de raccordement au réseau d'aqueduc de la rue Savard;

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle est requise pour l'installation, l'utilisation et l'entretien d'une purge du réseau d'aqueduc ainsi que d'un ponceau de drainage;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Soleil Simard est disposée à céder une servitude sur une partie du lot 5 357 853 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le terrain devra être accessible en tout temps et que tous les représentants de la Municipalité de Sacré-Cœur pourront y accéder au besoin sans contrainte;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, madame Lise Boulianne et le directeur général, monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis aux fins de l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une purge du réseau d'aqueduc ainsi que d'un ponceau de drainage sur une partie du lot 5 357 853 du cadastre du Québec, propriété de madame Marie-Soleil Simard.

RÉSOLUTION 2021-11-392

Offre de services pour la réalisation d'un plan de levé du chemin du Rang Saint-Joseph

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la chaussée sont prévus sur le chemin du Rang Saint-Joseph dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur Jean Roy nous propose ses services pour réaliser le plan de levé d'une partie du Rang Saint-Joseph sur une longueur d'environ 2 kilomètres pour un montant de 6 500 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Jean Roy arpenteur-géomètre pour réaliser un plan de levé d'une partie du Rang Saint-Joseph sur une longueur d'environ 2 kilomètres pour un montant de 7 473,38 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le règlement emprunt 585.

Hygiène du milieu

Dépôt du suivi du programme de compostage

Monsieur Jeannot Lepage dépose le rapport de suivi du programme de compostage en date du 26 mai 2021.

Urbanisme

RÉSOLUTION 2021-11-393

Résolution relative à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 701 420 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 12.3 hectares

CONSIDÉRANT QUE 9280-7452 Québec inc. demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation aux fins d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 701 420 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 12.3 hectares pour l'aménagement d'un camping.

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée se situe à l'intérieur de la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 701 420 est l'assiette de bâtiment construit avant l'entrée en vigueur de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 701 420 est non desservi par un réseau d'aqueduc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est associé à de l'agriculture et il est impossible de réaliser ce projet à l'intérieur des limites du périmètre urbain ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschenes, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole , la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 701 420 du cadastre du Québec sur une superficie totale d'environ 12.3 hectares et indique à la Commission qu'aucun terrain n'est disponible à l'extérieur de la zone agricole puisque le projet ne répond pas aux besoins du requérant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer la commission que le projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

Tourisme

Dépôt du rapport de Lucie Roy, agente de promotion touristique – Maison du tourisme de Tadoussac – Saison 2021

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport de M^{me} Lucie Roy, agente de promotion touristique de la Maison du tourisme de Tadoussac pour la saison touristique 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-394

Collection d'écussons avec Tourisme Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la collection d'écussons représentant les municipalités de la Côte-Nord a été un succès lors de la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord désire répéter l'expérience pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'écussons de Sacré-Cœur est insuffisant pour la prochaine saison.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'impression de 3 000 écussons, dont 2 000 seront à la Maison du tourisme de Tadoussac et 1 000 seront distribués au quai de L'Anse-de-Roche pour un montant d'environ 1 850 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

RÉSOLUTION 2021-11-395

Demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés en santé de la MRC de la Haute-Côte-Nord, projet d'aménagement de 2 bornes de vélo en libre-service

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur autorise le dépôt du projet intitulé : « Projet d'aménagement de 2 bornes de vélo en libre-service dans le cadre du Fonds de développement des communautés en santé »;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de deux (2) bornes libre-service bonifiera l'offre de services à proximité de l'édifice municipal en lien avec les autres projets en développement prévus dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage,

directeur, à signer tous les documents requis dans le cadre du Fonds de développement des communautés en santé de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Culture et loisir :

RÉSOLUTION 2021-11-396

Changement tarification au centre récréatif et location de salle

CONSIDÉRANT QUE la tarification actuelle de location de la patinoire intérieure, de la salle du centre récréatif ainsi que la salle du Cœur du Fjord ne sont pas adéquates;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la nouvelle tarification selon la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2021 – 2022.

RÉSOLUTION 2021-11-397

Demande de gratuité d'un espace – SEMO Côte-Nord, services externes de mains-d'œuvre

CONSIDÉRANT la demande de Madame Lucie Boulianne, agente au point de service de Forestville, de SEMO Côte-Nord services externes de mains-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE SEMO Côte-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de développer l'autonomie professionnelle et financière d'une clientèle composée de personnes vivant avec une déficience d'ordre physique, intellectuelle ou du psychisme ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Boulianne demande le prêt d'un espace sur une base régulière afin que la conseillère puisse rencontrer leurs participants de Sacré-Cœur ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le prêt de la salle des organismes et/ou la salle du centre récréatif pour les rencontres des participants de Sacré-Cœur avec SEMO Côte-Nord, services externes de mains-d'œuvre.

RÉSOLUTION 2021-11-398

Concours l'Étoile du Fjord 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager ses citoyens à participer à la création d'une ambiance festive et magique dans sa communauté lors de la période des Fêtes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue du concours l'Étoile du Fjord 2021 sur le territoire de la municipalité de Sacré-Cœur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'achat de trois (3) chèques-cadeaux de 75\$ d'achat local afin d'offrir aux gagnants du concours : le coût desdits chèques-cadeaux étant approprié à même le budget régulier 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-399

Dépôt du projet Chasse aux lutins

CONSIDÉRANT QUE Noël est une fête importante pour les familles de notre municipalité et que la population désire des activités thématiques;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acquérir des lutins de Noël pour organiser une chasse aux lutins familiale qui aura lieu le samedi 18 décembre 2021 en après-midi, où les familles participantes pourront se mériter des jeux de société d'une valeur totale de 300 \$; le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

Dépôt du rapport de l'Halloween

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport de M^{me} Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme pour la fête de l'Halloween 2021.

Gratuité de la glace pour l'association du hockey mineur HCN

Reporté

RÉSOLUTION 2021-11-400

Système de réfrigération Centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système de réfrigération est installé et que les installations sont non adéquates pour le bruit et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QUE pour régler la situation il serait préférable de fermer les murs arrière du système de réfrigération dont le coût est estimé à 1 814,18 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer le mur arrière de l'emplacement du système de réfrigération du Centre récréatif au montant de 2 085,86 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

Santé et bien-être : (aucun point)

RÉSOLUTION 2021-11-401

Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2021 (20-07-2021)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 10 juillet dernier un budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc.;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé fait état de revenus de 112 140 \$ et des dépenses de 269 358 \$ pour un déficit à répartir de 157 218 \$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget révisé au 20 juillet dernier de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 15 722 \$.

Dépôt rapport d'audit de l'office municipal d'habitation de Sacré-Cœur pour l'année 2020

Dépôt du rapport d'audit des états financiers de l'office municipal d'habitation de Sacré-Cœur pour l'année 2020 réalisé par Malette.

Incendie :

Dépôt du rapport des activités du mois d'octobre 2021 en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'octobre 2021.

Entente sur l'utilisation et l'entretien du centre de formation en incendie de Tadoussac

Reporté

RÉSOLUTION 2021-11-402

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Coeur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur prévoit de former 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord.

Embellissement (aucun point)

Demande d'appui et de reconnaissance :

RÉSOLUTION 2021-11-403

Projet de réaménagement de l'aire de jeux CPE Grain de Soleil

CONSIDÉRANT QUE le CPE Grain de Soleil désire procéder à l'aménagement de l'aire de jeux soit en installant un gazon synthétique et procéder au remplacement de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de jeux est sur un fond naturel entremêlé de terre végétale et de foin favorisant la prolifération des insectes et la sécurité des petits, car lors de mauvais temps le terrain devient détrempe et n'est plus utilisable jusqu'à ce qu'il soit sec;

CONSIDÉRANT QUE le module de jeux est détérioré et ne répond plus au besoin de la clientèle du CPE;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le projet du CPE Grain de Soleil dans ses démarches afin d'obtenir le financement requis pour procéder aux travaux qui sont nécessaires à la sécurité de la clientèle du CPE.

Demandes d'aide financière :

RÉSOLUTION 2021-11-404

Demande de la Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT la Table de concertation des aînés demande une aide financière pour la confection d'un planificateur (agenda de 14" x 17 1/2") composé d'environ une vingtaine de pages qui représenteront chacune les mois de l'année;

CONSIDÉRANT QU'environ 700 planificateurs seront produits pour un coût d'environ 6,00 \$ pour un total de 4 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'avec la contribution municipale, le nom de la Municipalité de Sacré-Cœur sera inscrit en tant que partenaire sur le planificateur;

CONSIDÉRANT QU'environ 850 exemplaires seront distribués aux aînés de Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer à la Table de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord pour un montant de 150 \$ pour la réalisation d'un planificateur pour l'année 2021; le coût étant approprié à même le budget régulier de 2021.

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION 2021-11-405

Mandat des élus 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. Janic Boisvert et résolu à la majorité des conseillers présents de confirmer les mandats de chaque membre du conseil selon les catégories d'activités de la municipalité et des organismes paramunicipaux tels que suit :

MAIRE : **Lise Boulianne**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- M.R.C. de La Haute-Côte-Nord;
- Administrateur à la Société de Développement de Sacré-Cœur (remplaçante);
- Comité de la culture;

- Comité de la bibliothèque;
- Comité touristique;
- Comité quai de L'Anse-de-Roche et croisières;
- Comité de négociation du territoire;
- Table d'harmonisation SEPAQ.

SIÈGE NUMÉRO 1 : **Nada Deschênes**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité touristique;
- Comité des Loisirs et comité de la culture.

SIÈGE NUMÉRO 2 : **Marie-Chantal Dufour**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administration municipale;
- Conseil d'administration du Club de motoneigistes Les Rôdeurs.

SIÈGE NUMÉRO 3 : **Valérie Dufour**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Comité MADA (Ami des aînés).

SIÈGE NUMÉRO 4 : **Guillaume Lavoie**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Comité de protection incendie.

SIÈGE NUMÉRO 5 : **Janic Boisvert**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administrateur Société de développement de Sacré-Cœur;

SIÈGE NUMÉRO 6 : **Billy Hovington**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de l'Association touristique de L'Anse-de-Roche;
- Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer les comités et organismes que les représentants du conseil municipal siégeront sur ces comités seulement sur demande.

N.B. Plusieurs comités ou représentations ont été enlevés... Dorénavant, la représentation sera nommée au fur et à mesure des besoins et nous procéderons par résolution.

RÉSOLUTION 2021-11-406

TVR7 – Vœux des fêtes 2021

CONSIDÉRANT la proposition datée du 15 novembre dernier de M^{me} Lyna Fortin, directrice générale de la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord (TVR7), pour la diffusion de vœux des fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QU'une émission spéciale, « Vœux des fêtes » sera mise en ondes **du 13 décembre 2021 au 2 janvier 2022 et sera diffusée 4 fois par jour.**

CONSIDÉRANT QUE le vœu sera également disponible sur la page Facebook de TVR-7;

CONSIDÉRANT QUE l'option choisie sera une vidéo au montant de 100,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'une vidéo à la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord (TVR7) au montant de 114,98 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

RÉSOLUTION 2021-11-407

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer à titre de maire suppléant les membres du conseil, et ce, pour un mandat de huit (8) mois chacun par ordre de siège afin que chaque membre du conseil assume ce poste pendant leur mandat d'une durée de quatre (4) ans.

Siège numéro 1:	Nada Deschênes	du 15 novembre 2021 au 30 juin 2022
Siège numéro 2	Marie-Chantal Dufour	du 1 ^{er} juillet 2022 au 28 février 2023
Siège numéro 3	Valérie Dufour	du 1 ^{er} mars 2023 au 31 octobre 2023
Siège numéro 4	Guillaume Lavoie	du 1 ^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024
Siège numéro 5	Janic Boisvert	du 1 ^{er} juillet 2024 au 28 février 2025
Siège numéro 6	Billy Hovington	du 1 ^{er} mars 2025 au 31 octobre 2025

RÉSOLUTION 2021-11-408

Demande d'avenant à la convention d'aide financière ministère du Tourisme quai Anse-de-Roche

CONSIDÉRANT QUE les travaux au quai de L'Anse-de-Roche sont pratiquement terminés;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que l'installation sanitaire à réaliser;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été soumise au MELCC pour autorisation la construction de l'installation sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le délai requis pour traiter la demande de certificat d'autorisation risque d'excéder la date prévue de fin de travaux prévue à la convention d'aide financière avec le Ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée au ministère du Tourisme afin de prolonger le délai à la convention d'aide financière à la fin juin 2022;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une demande de modification à la convention d'aide financière soit demandée au Ministère du Tourisme en vue de prolonger le délai de la fin des travaux au minimum entre la fin juin et la fin décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE madame Lise Boulianne soit autorisée à signer les documents requis à la demande de modification d'aide financière.

RÉSOLUTION 2021-11-409

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	15 novembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 novembre 2021
Montant :	2 019 000 \$		1

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 397 et 519, la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Coeur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 novembre 2021, au montant de 2 019 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et

villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

160 000 \$	1,05000 %	2022
163 000 \$	1,25000 %	2023
165 000 \$	1,50000 %	2024
168 000 \$	1,70000 %	2025
1 363 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,45400

Coût réel : 2,12662 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

160 000 \$	0,85000 %	2022
163 000 \$	1,20000 %	2023
165 000 \$	1,50000 %	2024
168 000 \$	1,75000 %	2025
1 363 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,30579

Coût réel : 2,24327 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

160 000 \$	0,80000 %	2022
163 000 \$	1,25000 %	2023
165 000 \$	1,60000 %	2024
168 000 \$	1,80000 %	2025
1 363 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,33000

Coût réel : 2,24816 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour, appuyé par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 019 000 \$ de la Municipalité de Sacré-Coeur soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à

signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Période de questions

RÉSOLUTION 2021-11-410

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 26.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire